

Congrès AFSP Paris 2013

ST 12 : « La terre et le politique : de la construction de l'Etat aux mobilisations sociales »

SIRON Thomas, EHESS, thomassiron@gmail.com

La « frontière du soja » en Bolivie : le bras de fer pour le contrôle du processus de distribution foncière

Tirée par la demande planétaire croissante des industries agroalimentaires et de l'élevage, la culture du soja s'est fortement étendue dans l'Est de la Bolivie depuis la fin des années 1980. Une partie des terres basses des départements de Santa Cruz et de Tarija intégra la « république du soja » qui recouvre de larges pans du Brésil, du Paraguay et de l'Argentine¹. La demande de terres agricoles induite par la poussée de la frontière du soja accrut considérablement la compétition pour l'appropriation des terres publiques et tendit les marchés fonciers locaux. Les « entrepreneurs » du soja et les spéculateurs fonciers profitant de la manne s'affrontent ainsi aux secteurs « paysans » et « indigènes » qui cherchent eux aussi à défendre et à étendre leurs domaines fonciers respectifs.

Cette compétition a lieu dans le cadre juridique de la loi de réforme agraire en vigueur depuis 1953 (et refondue en 1996). La loi agraire charge l'Etat d'allouer les terres publiques disponibles (dont celles qui ont été reprises à des propriétaires privés qui ne les exploitaient pas) entre propriétaires individuels « petits » et « moyens », « entreprises agricoles » et d'élevage et propriétaires collectifs (communautés paysannes et peuples indigènes). Pouvoir distributif central, l'Etat est donc la cible ultime des secteurs qui se mobilisent pour orienter la distribution foncière en leur faveur. La « terre » (c'est-à-dire des droits fonciers) est de ce fait un « bien politique » que l'on reçoit directement du gouvernement ou dont il nous reconnaît la propriété, selon les critères et les modalités établis par la loi. La lutte pour la terre est donc une lutte directement politique et ses acteurs doivent construire de véritables mouvements sociaux sur la base d'affiliations sectorielles diverses (de classe, de communauté, d'ethnie, de localité ou de profession).

Je décrirai dans cette contribution différents aspects de la mobilisation multisectorielle pour le contrôle du processus distributif sur la « frontière du soja » de l'Orient bolivien. Je résumerai dans un premier point les principaux traits de ce lien spécifique, sur le plan des institutions et des représentations politiques, entre « terre » et « politique » induit par le procès de réforme agraire. Je décrirai ensuite la dynamique de la lutte pour la terre et pour le contrôle du processus de distribution foncière à la « frontière du soja » qui est devenue l'une des

¹ Le terme de « république » du soja n'est pas du tout approprié en la matière puisque ses « citoyens » agriculteurs, négociants et financiers sont exclusivement motivés par leurs intérêts privés.

principales scènes de conflictualité agraire en Bolivie. J'essaierai ce faisant de décrire l'implication du cadre politique et juridique de la distribution foncière sur le plan des relations de production. Je terminerai ce second point en évoquant les perspectives qui s'offrent selon moi au secteur paysan en tant qu'agent actif mais dominé de la « frontière du soja ».

1) La terre comme « bien politique »

Je définis la réforme agraire comme un processus centralisé de distribution de droits fonciers à certaines catégories de citoyens, selon certaines fins et certaines modalités établies par la loi agraire et par la pratique (car il y a des « légalités endogènes » et des « coutumes administratives »)². On pourrait dire que la loi agraire fait exister légalement une sorte de gâteau foncier national dont elle indique les règles de partage. Elle dit qui est habilité à donner et qui est habilité à recevoir une part de terre, quel est l'étendue et la qualité de cette part, la bonne manière de la demander et de la recevoir, les droits conférés sur elle, etc. Se faisant, elle fait évidemment l'objet de controverses, d'appropriations et de luttes pour en modifier les critères. J'insisterai ici sur le caractère « génératif » du processus de réforme agraire, qui produit de l'Etat (1) et produit du social (2).

(1) Le processus de réforme agraire éprouve la capacité d'une administration à monopoliser la compétence de délivrer des « titres » de propriété qui fassent autorité. Cette compétence est constitutive de la légitimité des gouvernants. L'Etat revendique le monopole de la délivrance de titres de propriété foncière au même titre que celui de l'exercice légitime de la violence ou du prélèvement de l'impôt. Et comme dans le cas de l'exercice de la violence ou du prélèvement de taxes, des agents privés peuvent disputer à l'Etat la compétence de distribuer de la terre, soit qu'ils détournent ou neutralisent, ou encore qu'ils manipulent, les procédures et les critères de la distribution, soit qu'ils prétendent les réaliser eux-mêmes en court-circuitant ses agents étatiques³. La réforme agraire participe ainsi de l'institutionnalisation du pouvoir étatique tout en instaurant un champ de luttes autour de sa compétence de distribuer des droits fonciers. Pour donner un exemple, elle participe puissamment au présidentialisme bolivien, le Président de la République (et maintenant de l'Etat plurinational) devant théoriquement signer toutes les résolutions de dotation, puis tous les titres « exécutoires » de propriété agraire, et les distribuant souvent de sa propre main lors d'événements publics⁴.

² Les critères, agents et procédures ou mécanismes de la distribution d'un « bien social » particulier – ici la terre – dessinent ce que Michael Walzer (2011) appelle une « sphère distributive » elle aussi particulière (ce pour quoi il en appelle à une conception « pluraliste » de la justice distributive). Je qualifie ici la terre de bien politique en ce que sa distribution est le fait du pouvoir politique central, qu'elle est théoriquement administrée et que les luttes pour y accéder se placent dans ce champ proprement politique de la loi et du gouvernement.

³ La loi de réforme agraire étant historiquement une conquête sociale de la classe paysanne, le court-circuit relève plutôt des stratégies paysannes, comme dans le cas des occupations de propriétés ne remplissant pas la « fonction économique et sociale » (FES) de la propriété établie par la Constitution. A l'autre pôle du spectre social, les anciens et les nouveaux « patrons » usent plutôt de stratégies de détournements et de manipulations de la loi, parfois de corruption des agents étatiques et parfois de résistance directe, pour éloigner la menace de l'intervention redistributive. L'une de leur grande conquête fut, par exemple, la reconnaissance par le gouvernement Banzer (1997-2001), allié de « l'agro » *cruceño*, du paiement de l'impôt comme preuve de « fonction économique et sociale ». Ils parvinrent encore, sous le gouvernement Mesa (2003-2005), à intégrer dans un projet de loi qu'un simple Plan d'Aménagement Parcelleire valait comme preuve du respect de la FES.

⁴ Pierre Bourdieu (2012, p.60) propose une définition transitoire de l'Etat comme l'instance concentrant « un ensemble de ressources spécifiques autorisant leurs détenteurs à dire ce qui est bien pour le monde social dans son ensemble, à énoncer l'officiel et à prononcer des mots qui sont en fait des ordres, parce qu'ils ont derrière eux la force de l'officiel » (p.60). La genèse de l'Etat est liée au processus historique d'élaboration, d'accumulation et de monopolisation de cet ensemble de « ressources organisationnelles » spécifiques. Dans le cas de la Bolivie, l'intervention de l'Etat sur la répartition foncière à la suite de la révolution de 1952 passa par la

(2) En tant qu'elle codifie des relations sociales de propriété en définissant des types de propriétés et de bénéficiaires, la loi agraire est une entreprise massive de « typification sociale », dans la mesure où les catégories légales sont efficaces politiquement et socialement (qu'elles sont « performatives »). Ces catégories sont de fait au principe des frontières et des identités sectorielles des groupes qui s'affrontent pour obtenir la plus large part possible du gâteau foncier national. (Qu'elles aient créé ces catégories ou qu'elle en aient réifié d'existantes en les inscrivant dans le droit et dans le champ politique.) Dans cette perspective, la « classe paysanne » existe parce que des *campesinos* reçoivent des « petites propriétés » et que des « communautés » reçoivent des « propriétés communales » en prouvant qu'ils en ont besoin et en jurant qu'ils les travailleront. Les « peuples indigènes » existent parce qu'ils reçoivent des « territoires communautaires d'origine » (TCO) en prouvant la possession d'une culture particulière et la continuité d'une occupation territoriale ancestrale. Les « entrepreneurs » [*empresarios*] existent parce qu'ils sont parvenus à se faire doter ou adjuger des surfaces correspondant à l'« entreprise agricole et d'élevage » [*empresa agropecuaria*] et à obtenir des gouvernements des crédits, du carburant subventionné, des dispositions douanières favorables, des débouchés commerciaux, etc. Certains privilèges sont associés à la petite propriété et aux propriétés collectives, qui sont libres d'impôts et ne peuvent pas être « reversées » [*revertidas*] au domaine de l'Etat. Elles sont censées remplir une « fonction sociale » et non une « fonction économique » comme les moyennes et grandes propriétés. Les propriétés collectives sont inaliénables et, de même que la petite propriété, non hypothécables. Posséder tel type de propriété induit ainsi une forme d'assignation statutaire, l'inscription dans un réseau spécifique de droits et d'obligations envers la société et l'Etat. Si le marché foncier existe entre petites propriétés et à l'intérieur des propriétés collectives, les droits transférés ne sont pas complets légalement et sont généralement conditionnés socialement. (La pratique subvertit souvent un cadre légal ambigu, notamment dans les zones de colonisation et aux marges des villes, et le respect d'obligations sociales dépend de l'autorité du groupe.) Si la grande et la moyenne propriété font par contre l'objet de droits de propriété complets (leur caractère aliénable n'est pas mis en doute, elles peuvent être hypothéquées, etc.), elles n'en ont pas moins des limites minimales et maximales et elles doivent remplir une « fonction économique et sociale » (FES) théoriquement vérifiée par l'Etat de façon régulière, au risque d'être « reversées » [*revertidas*] sans indemnités au domaine public. En différenciant en droit un secteur orienté vers la reproduction sociale et un secteur orienté vers la production économique, la réforme agraire bolivienne aura contribué à reproduire une structure sociale bipolaire tout en la transformant profondément⁵.

création de nouvelles ressources organisationnelles maîtrisées par lui : un corpus normatif, un nouveau ministère des affaires paysannes, les juges et les brigades agraires, etc. Mais la monopolisation de ces ressources par l'Etat est problématique puisque la réforme agraire passa dans les terres hautes par la syndicalisation et la mobilisation des paysans et par l'activisme du parti-mouvement qui tenait le gouvernement, et dans les terres basses par une colonisation paysanne largement spontanée d'un côté et par le rôle moteur d'organismes internationaux dans le développement d'une agriculture capitaliste de l'autre. La « force de l'officiel » n'y a pas le même poids qu'en France par exemple, l'Etat restant une organisation relativement faible.

⁵ Rehman Sobhan (1993) classe la réforme bolivienne parmi les réformes agraires inégalitaires (car ayant reconduit d'importantes différenciations socioéconomiques) qui ont participé d'une « transition sociale » entre un mode de production mêlant féodalisme et capitalisme et un mode de production proprement capitaliste marqué par le « dualisme fonctionnel » entre paysans minifundistes et agriculture capitaliste et par l'existence d'un large segment de familles rurales sans terre ou en ayant très peu. Parmi les réformes latinoaméricaines ayant impliqué un mouvement paysan, seule celle de Cuba ferait exception car elle fit disparaître la différenciation sociale rurale (dans le cadre d'une transition vers le socialisme). Sur le plan politique, les autres réformes virent la petite bourgeoisie urbaine et/ou certains secteurs des anciennes oligarchies confisquer le pouvoir. Ces considérations globalement justes doivent être nuancées par le fait que la réforme agraire bolivienne n'est pas terminée, que les secteurs paysans et indigènes continuent de se mobiliser pour recevoir des

C'est en référence à ce cadre juridique et politique contraignant que les individus et les groupes sociaux intéressés par la terre se mobilisent pour acquérir des droits fonciers⁶. Il leur faut s'approprier et si possible contrôler ce cadre⁷. C'est en grande partie dans cette mobilisation et dans l'interaction avec les autres groupes mobilisés que chaque secteur, chaque classe, chaque ethnie, chaque région (soit une diversité de formes institutionnalisées de regroupements sociaux) se construit et qu'il est construit par les autres⁸.

Dans la partie occidentale andine du pays, la réforme agraire a rapidement détruit le quasi-monopole foncier des *hacendados* et sapé leur hégémonie en tant que groupe dominant dans les campagnes. Sa portée transformatrice reposa autant sur la libération du travail paysan que sur la redistribution foncière en soi. La réforme agraire fut un puissant vecteur de « nationalisation » de la société. La dotation agraire réalisait dans une certaine mesure l'accès à la citoyenneté formelle conférée aux « indiens » par le droit de vote en instituant une sorte de citoyenneté sociale. La continuité de la distribution, dont dépend largement la reproduction des économies familiales, est depuis l'un des principaux mots d'ordre du mouvement paysan et l'un des ressorts de sa mobilisation électorale. Une grande partie des terres agricoles et des pâturages des terres hautes concentrées par les haciendas furent redistribuées à leurs travailleurs. (Bien que de façon globalement inégalitaire puisque la distribution se basait sur les possessions des travailleurs au sein de l'hacienda, qu'elle laissa à de nombreux patrons de confortables « moyennes propriétés » autour du cœur de l'hacienda (évidemment les meilleures terres), et qu'elle se fit au détriment des « communautés d'origine » voisines qui avaient été spoliées par les *hacendados*.) La redistribution ne fut pas suffisante pour que chacun accède à la « petite propriété » à laquelle il avait droit légalement. La réforme agraire fut portée sur les fronts pionniers des basses terres, d'abord à l'initiative du gouvernement par des programmes de colonisation « dirigée » dans les années 1950 et 1960, puis de façon beaucoup plus massive à celle des paysans qui s'installaient spontanément dans les plaines orientales et s'y organisaient en syndicats agraires comme dans l'occident. Le « front paysan » s'étendit sur les frontières agricoles qui avançaient du piémont andin vers le nord amazonien depuis les trois principaux foyers de colonisation que furent l'Alto Beni (département de La Paz), le Chaparé (département de Cochabamba) et le Nord Intégré du département de Santa Cruz. C'est par l'avancée de ces fronts que le droit à la terre se réalisait, les paysans s'appropriant des terres publiques et des latifundiums. Kevin Healy (1991) décrit

terres, et que le schéma généralisant du « dualisme fonctionnel » laisse de côté les logiques endogènes de reproduction et d'ampliation d'un « mode de production paysan » (dont Sobhan parle à propos des réformes égalitaires japonaise et sud coréenne).

⁶ Charles Tilly (1978, p.7) définit la « mobilisation » d'un groupe comme « le processus à travers lequel [il] acquiert un contrôle collectif sur les ressources dont il a besoin pour agir ». Le fait de « se » mobiliser est constitutif du groupe, qui passe en se mobilisant de l'état d'une « collection passive d'individus à [celui] d'un participant actif à la vie publique » (d'un groupe *en soi* à un groupe *pour soi*) (idem, p.69).

⁷ Nous sommes ici dans l'ordre de ce qu'Eric Wolf (1990) appelle le « pouvoir tactique » ou « organisationnel », qui est le pouvoir d'infléchir non les actions des autres mais le cadre dans lequel ils agissent, d'influencer leurs actions en influant sur leur environnement. (Wolf qualifie de « structurel » le pouvoir plus profond et plus diffus de contrôler l'orientation et la distribution du travail social au niveau infra-structurel des relations de production, qui est celui du capital dans le mode de production capitaliste.)

⁸ La problématisation des catégories sociales désignant des groupes sociaux en termes de frontières instituées est inspirée de Frederik Barth (1995), qui conçoit le groupe ethnique comme un « type d'organisation sociale », une « coquille organisationnelle » aux contenus variées, en insistant sur le phénomène de « l'attribution » et du « maintien d'une frontière ». Une ethnie serait comme l'organisation selon Charles Tilly (1978) : « a process, an increase in common identity and/or unifying structure » (la perte d'identité et d'unité revenant à la désorganisation) et le lieu où le groupe tente de résoudre les inévitables contradictions entre intérêts individuels et collectifs qui affaiblissent sa capacité de mobilisation.

ce mouvement pionnier, dans le cas du Chaparé, comme une « réforme agraire locale » passant par le « développement politique » d'une institutionnalité paysanne, des fédérations syndicales se créant sur les territoires occupés. Elles y exercent le pouvoir local de façon relativement autonome tout en se mobilisant en permanence pour accéder à des ressources publiques (titres de propriété, professeurs d'école, infirmiers, infrastructures, etc.). Le secteur paysan a ainsi acquis un certain contrôle du procès distributif en faisant sienne une loi de réforme agraire dont le mot d'ordre de « la terre à celui qui la travaille » relève pour lui de la norme coutumière tout en étant sa bannière face à ses adversaires « patrons » et « oligarques ». Les paysans s'installant sur les terres vacantes de l'Orient obtinrent progressivement, et souvent de haute lutte, que l'Etat régularise leurs propriétés et accède à leurs demandes. Ce processus est toujours en cours bien que la loi agraire de 1996 interdise formellement les « établissements de fait » et qu'elle revendique pour l'Etat le monopole de la distribution foncière.

Cette loi officialisa aussi l'existence d'un nouveau sujet de droits fonciers, qui était nié comme tel par la loi de réforme agraire de 1953 : les « peuples indigènes », soit un ensemble hétérogène de 34 groupes ethniques des terres basses de l'Amazonie, de la Chiquitanie et du Chaco. Ils commencèrent à s'organiser avec l'appui d'ONG au début des années 1980, formant des centrales, des fédérations et une confédération sur le mode des syndicats agraires, mais sur la base d'appartenances ethniques (que ce processus d'organisation conduit à réinterpréter et à remodeler en les formalisant), bien que les divisions politico-administratives étatiques soient généralement respectées. Le but principal des organisations indigènes fut de faire reconnaître et respecter ce qui restait des territoires de chaque peuple et si possible de reconquérir ceux qu'ils avaient perdus face aux grands, moyens et petits propriétaires privés, aux concessions forestières, minières et pétrolières, etc. La mobilisation indigène introduisit dans la lutte agraire les notions de « territoire » comme lieu de vie et de reproduction d'un groupe doté d'une culture particulière et de « droits collectifs ». La Convention 169 de l'OIT de 1989 sur les droits des peuples indigènes, transcrite en loi nationale en 1991, la modification constitutionnelle de 1994 reconnaissant le caractère multiculturel de la nation bolivienne et surtout la loi agraire de 1996 intégrèrent ces notions dans le droit agraire. Plusieurs territoires indigènes avaient été titrés en 1991 à la suite de la « 1^{ère} marche pour la terre et le territoire », un « front indigène » se développa véritablement à la suite de la loi de 1996 qui créa une nouvelle catégorie de propriété agraire : les Terres Communautaires d'Origine (TCO). Grâce à elle, les indigènes auraient leur part du gâteau foncier national⁹. Ils parviendront de fait à réorienter le flux distributif et deviendront dans les années 2000 et 2010 (surtout sous le gouvernement de Evo Morales) le secteur social recevant le plus de terres publiques (dont une grande partie appartenant auparavant formellement à des concessions forestières et/ou à des parcs nationaux, et une plus petite partie à des propriétaires privés). La reconnaissance de vastes territoires indigènes, qui prend à rebours la perception commune d'une infinité de terres *vacantes* dont on n'a qu'à se saisir, intensifia la compétition foncière

⁹ La loi agraire de 1996 encouragea les membres d'anciennes « communautés d'origine » et de certaines « communautés d'ex-hacienda » des terres hautes à revendiquer une identité indigène ou « ethnique », par opposition à la catégorie « classiste » de paysans, afin d'obtenir la dotation de TCO au lieu des formes de propriété auparavant en vigueur (« petites propriétés » privées et « propriétés communales ») au nom de la « reconstitution » de territoires ancestraux conçus comme la base de l'organisation préhispanique. Plusieurs communautés et régions des terres hautes se divisèrent entre tenants de l'affiliation indigène et de la TCO et tenants de l'affiliation paysanne et de la propriété individuelle et communale. (Odile Hoffman (1991) évoque les cas mexicain et colombien d'un schéma plus général de « ré-affiliations vers des catégories identitaires censées plus « efficaces » ».)

là où la poussée des fronts entrepreneurial et paysan est la plus forte, les trois fronts en venant à se chevaucher physiquement en plus de se concurrencer pour contrôler le procès distributif¹⁰.

Avant l'avancée du front paysan et l'apparition d'un front indigène, la politique de réforme agraire avait un tour nettement conservateur dans l'Orient, tant sur le plan de la portée redistributive que sur celui de l'orientation politique. Elle accompagna en effet la reconversion de bon nombre de *fincas* traditionnelles globalement sous exploitées en « grandes entreprises agricoles » grâce à une loi agraire permettant des limites maximales élevées (jusqu'à 50 000 hectares pour la grande propriété d'élevage), l'attribution de crédits publics bon marché, la construction d'infrastructures routières et productives et la mise à disposition de bulldozers. Cela grâce au « soutien » technique et financier du gouvernement des Etats-Unis désireux d'éviter que la révolution bolivienne ne prenne un tour trop radical et de s'approvisionner en denrées primaires, de la Banque Mondiale et de la Banque Interaméricaine de Développement¹¹. Cette transition de type *junker* (compensée progressivement par le développement d'un front paysan) reproduira une structure agraire « bipolaire » dans l'Orient, et de là à l'échelle nationale. Les généraux au pouvoir depuis 1964 proclamèrent la continuité de la réforme agraire afin de maintenir la sujétion du mouvement paysan au gouvernement mais ils favorisèrent le secteur émergent des grandes exploitations capitalistes, sur fond de clientélisme et de spéculation foncière. Ce secteur soutiendra activement le coup d'état du colonel Banzer contre le gouvernement progressiste du général Torrès en 1971. Son régime est celui qui distribua le plus de terre, mais de la façon la plus inégalitaire. De nouveaux latifundiums se formaient dans l'Orient, le « front entrepreneurial » se déployant à l'ombre de la « corruption de la réforme agraire » (Hernáiz, 1993 ; Urioste et Kay, 2005). D'importants fonds publics sont alors accordés via la Banque Agricole de Bolivie (BAB) aux grandes exploitations agricoles afin d'étendre des cultures d'exportation comme le sucre dans les années 1960 et le coton dans les années 1970. Le dictateur Banzer en fera assumer la dette au Trésor public suite à la faillite de la BAB. L'expansion de la culture du soja dans les années 1980 et surtout 1990 ouvrira un nouveau cycle d'accumulation pour l'agroindustrie *cruceña*, qui, dans le contexte de la libéralisation de l'économie, du boom mondial du soja et de l'afflux des investissements directs étrangers (surtout du voisin brésilien), se révélera plus solide et plus durable que les précédents. S'ils se font les chantres de la liberté d'entreprise et de la propriété privée, les agriculteurs capitalistes regroupés dans la Chambre *Agropecuaria* de l'Orient (CAO) savent qu'ils ont besoin de l'Etat pour accéder à des terres fertiles et bon marché, à des débouchés commerciaux à l'étranger, à des crédits et des subsides. Et malgré la rhétorique agrarienne et néo-indigéniste du gouvernement de Evo

¹⁰ De nombreux conflits opposèrent entrepreneurs et indigènes, comme en Chiquitanie dans le cas des procédures de titrage des TCO Monte Verde et Lomerío, ou encore dans le Bosque Chimán, entre entrepreneurs et paysans comme dans les provinces Obispo Santiestebán, Guarayos, Sara et Ichilo, entre paysans et indigènes dans les parcs et territoires indigènes du Tipnis ou du Madidi, etc.

¹¹ Nous sommes alors en pleine guerre froide, à l'époque des interventions étasuniennes contre les gouvernements progressistes de Mossadegh en Iran et de Arbenz au Guatemala et peu avant la révolution cubaine. Le programme de développement de l'agriculture capitaliste à Santa Cruz est inspiré du Plan Bohán (1942), du nom du chef d'une mission de la coopération étasunienne, qui faisait de l'exploitation des hydrocarbures l'autre vocation de l'Orient. La réforme agraire « conservatrice » s'accompagna d'une droitisation graduelle du nouveau régime. En 1956, un plan d'ajustement structurel provoquait une rupture entre les ailes droite et centriste et l'aile gauche du Mouvement National Révolutionnaire (MNR), parti au pouvoir depuis l'insurrection d'avril 1952, et de là entre le gouvernement et les syndicats ouvriers regroupés dans la COB (Centrale Ouvrière Bolivienne). Il en était fini de la « cogestion » du secteur minier et des illusions de révolution sociale. Parallèlement, l'armée nationale, défaite lors de l'insurrection d'avril puis dissoute au profit de milices paysannes et ouvrières et des commandos du MNR, était recomposée avec le soutien actif des Etats-Unis. Elle assumerait directement le pouvoir avec le putsch de René Barrientos en 1964, artisan d'un Pacte Militaire Paysan contre le mouvement ouvrier. Elle ne le quitterait définitivement qu'en 1982.

Morales, au pouvoir depuis 2006, le gouvernement du MAS ne remettra pas frontalement en cause le modèle agroexportateur. La CAO participa activement à l'opposition politique radicale contre le projet socialisant du gouvernement du MAS au nom de la lutte contre le centralisme et la « dictature syndicale », du combat historique de Santa Cruz pour son autonomie et du modèle représenté par la réussite économique du département. En 2007 et 2008, le mouvement autonomiste qui prédominait dans les 4 départements orientaux menaçait sérieusement l'hégémonie du pouvoir central. Face à la menace de la perte de son influence sur le gouvernement après que la crise politique de 2003 ait abouti à la disparition des partis politiques qui étaient ses relais, le lobby agroindustriel joua la carte d'une autonomie départementale poussée. La maîtrise totale de la distribution de la terre par les autorités départementales figurait en bonne place dans le projet de constitution départementale concocté par le Comité Civique de Santa Cruz, dont la CAO est un membre de poids, et approuvé lors d'un référendum dénoncé par le gouvernement. Les entrepreneurs passèrent à l'action directe en créant des « brigades d'autodéfense » empêchant les inspecteurs agraires d'entrer sur leurs propriétés pour y vérifier le respect de la FES¹². (Selon Miguel Urioste (2001), lors des discussions autour de la refonte de la loi de réforme agraire en 1992 et 1996, le lobby agroindustriel cherchait à faire disparaître cette notion. Il parvint par la suite à la vider de son contenu.) Le camp du MAS et des « mouvements sociaux » menés par les secteurs paysan et indigène parvint à soumettre le camp autonomiste. Le gouvernement s'arrangea ensuite avec les intérêts économiques des « entrepreneurs » orientaux. Avec le vote en 2006 d'une « loi de reconduction communautaire de la réforme agraire » qui facilitait les procédures de dotation et renforçait la priorité donnée au secteur communautaire paysan et indigène, le gouvernement rééquilibra quelque peu l'inégale distribution foncière qui persistait malgré 50 ans de réforme agraire (notamment en débloquent de nombreuses procédures de titrage de TCO)¹³. Mais le secteur entrepreneurial, qui est passé d'une phase d'opposition frontale à la conciliation, parvint à conserver un bon degré de contrôle sur le procès distributif et à sauver l'essentiel. La Constitution de 2009 permet ainsi la régularisation de propriétés excédant la surface maximale de 4000 hectares alors établie par référendum, la nouvelle norme n'étant pas rétroactive. L'approbation récente d'une loi régularisant la propriété des surfaces déboisées illégalement, la négociation visant à relâcher la vérification de la FES de la propriété ou l'acceptation tacite de l'usage de semences transgéniques de soja officialisent cet arrangement¹⁴. Le nouveau mot d'ordre du gouvernement est l'avancée de la

¹² Lorsqu'il n'obtient pas de décisions des pouvoirs publics en sa faveur, le secteur entrepreneurial sait recourir aux « actions de fait » (comités de défense de la terre, occupation des bureaux de l'administration agraire, etc.) qui sont d'habitude plutôt le lot des paysans, dont les liens avec les gouvernements étaient beaucoup moins fluides et personnels avant l'arrivée au pouvoir du MAS de Evo Morales. Notons que les paysans ne recourent très généralement aux actions directes que lorsque les recours formels sont sans effet et qu'une promesse ou un accord n'est pas respecté.

¹³ Selon le gouvernement, sur les quelques 100 millions d'hectares que compte la Bolivie, 14 millions sont maintenant aux mains des paysans et colonisateurs, 21 millions dans celles des indigènes sous forme de TCO, 4 millions dans celles des moyens et grands propriétaires et 23 millions dans celles de l'Etat comme terres publiques (à allouer entre différents usages et bénéficiaires). Les droits de propriété existant, ou pas, sur les quelques 48 millions d'hectares restant doivent être vérifiés par le programme d'assainissement agraire en cours depuis 1996, afin d'être validés, modifiés ou annulés (« El INRA revirtió de empresarios 35 MM de hectáreas de tierra », La Razón, 18/03/13, La Paz). Le gouvernement Morales accentua ainsi la pression sur les « entrepreneurs » en « reversant » au domaine public des propriétés ne remplissant pas la Fonction Economique et Sociale de la propriété pour les redistribuer à des communautés indigènes et paysannes. Il a aussi remis à l'ordre du jour la régulation étatique des marchés agricoles en délivrant des quotas d'exportation de certains produits de base, comme l'huile et le sucre, afin de garantir la satisfaction du marché interne. Il a encore créé une entreprise publique achetant leur production aux paysans au « prix juste » et la revendant dans des magasins populaires à un prix subventionné.

¹⁴ Lors du second mandat présidentiel de Morales, le gouvernement du MAS a rompu avec une large partie du mouvement indigène, de la Centrale Ouvrière Bolivienne et des secteurs de gauche de la société civile, se

frontière agricole dans l'Orient afin de garantir l'autosuffisance alimentaire de la Bolivie et d'en faire une puissance agricole régionale.

2) La lutte pour le contrôle de la distribution foncière sur la « frontière du soja »

L'essor de la culture du soja dans le département de Santa Cruz commence dans les années 1980, s'intensifiant sur la fin de la décennie pour connaître un boom à partir de 1993. La surface cultivée passe de 800 hectares en 1972 à 100 000 en 1989 puis à 510 000 ha en 1998 à raison d'une croissance de 40 000 hectares par an dans les années 1990 (Urioste, 2001). Parallèlement, le déboisement passe d'une vingtaine de milliers d'hectares par an au début des années 1990 à plus de 100 000 ha sur la fin de la décennie (Hecht, 2005). Une crise a lieu en 1998, à cause notamment de la crise asiatique et de chute des prix qu'elle entraîna, à des aléas climatiques liés aux effets El Niño et La Niña qui affectèrent la production nationale, à la crise politique colombienne (principal client de la Bolivie) et à des faiblesses intrinsèques du secteur *soyero* bolivien (le surendettement notamment). Mais un second boom a lieu entre 2003 et 2005 qui étend de nouveau la frontière du soja. En 2005, la Bolivie était devenue le 8^{ème} producteur mondial de soja (très loin derrière les Etats-Unis, le Brésil et l'Argentine). Le soja représentait alors 43% des exportations non conventionnelles boliviennes et 14% des exportations globales et était le second produit d'exportation après les hydrocarbures et les minerais (Medeiros, 2008). Durant la campagne d'été 2013 (car les producteurs boliviens peuvent faire deux récoltes), 980 000 hectares ont été semés avec un rendement moyen de 2,2 tonnes par hectare (El Deber, Santa Cruz, 16/05/13). Le million d'hectares que l'Association Nationale des Producteurs d'Oléagineux (ANAPO) se fixait pour horizon dans les années 1990 est proche. Notons que l'expansion du soja en Bolivie aura changé de logique économique entre ses débuts dans les années 1980 et le boom exportateur des années 1990. Le secteur agroindustriel oléagineux émerge dans le contexte de la crise économique hyperinflationniste de 1982-1985, alors que le prix élevé des produits importés orientait les consommateurs vers l'huile de soja produite localement. Dans le contexte du boom exportateur, le tourteau de soja et secondairement l'huile non raffinée déplaceront la farine et l'huile comestible dans le panel des exportations boliviennes. L'insertion internationale du complexe *soyero* bolivien est essentiellement « primaire » (Perez Luna, 2007). Le boom de 1993 s'explique en grande partie par les préférences douanières accordés aux oléagineux boliviens dans la Communauté Andine des Nations (convertie en zone de libre échange), mais ces accords favorisent l'exportation de grains et de sous-produits au détriment de l'huile raffinée, confinée au marché local (Medeiros, 2008). (Le secteur des oléagineux bolivien est partiellement clivé entre les sous-secteurs de la transformation et de l'exportation, qui dominant tous deux celui de la production et se font concurrence pour capter l'excédent (El Deber, Santa Cruz, 22/2/13).)

La Bolivie ne faisant que suivre le mouvement initié par ses voisins brésilien et argentin, paraguayen et uruguayen, l'Amérique du Sud détronant celle du Nord comme la première région productrice mondiale et s'inscrivait dans la « mondialisation » de l'économie. Le soja est principalement utilisé dans l'alimentation animale. Les changements de modes alimentaires reviennent à substituer, sous le coup de la croissance économique chinoise

repliant sur base sociale paysanne tout en s'arrangeant avec des secteurs de l'élite économique et en cherchant à accroître la rente des hydrocarbures. Celle-ci lui permet de financer des programmes sociaux ciblés assurant sa popularité et d'assainir les finances de l'Etat, la Bolivie ayant récemment fait son entrée sur le marché financier global après plus d'un siècle d'absence. Comme le Venezuela de Chavez, la Bolivie de Morales aura accentué la dépendance de son économie aux exportations d'hydrocarbures.

notamment, des protéines végétales par des protéines animales, créant un immense marché pour le soja et ses dérivés. Par ailleurs, le Pérou, principal producteur d'anchois, transformés massivement en farines alimentaires, souffre de l'effet climatique El Niño (Perez Luna, 2007). La frontière du soja peut ainsi être qualifiée d'« agroindustrielle » et de « néolibérale » (Hecht, 2005). Elle est suscitée par la libéralisation des économies nationales et elle participe de l'intégration de l'agriculture dans le mode de production industriel capitaliste.

La compétitivité des producteurs de soja sud-américains tient principalement à deux facteurs : l'accès à une abondance de sols fertiles récemment mis en culture, l'accès à des technologies hyper-intensives comme le couplage du semis direct et d'OGM résistants au glyphosate produits par Monsanto. Ce dernier facteur convient surtout aux grandes exploitations. Pour les petits producteurs de l'Orient bolivien ou du Río Grande do Sul brésilien, le faible coût de la main d'œuvre serait un atout de substitution, sans permettre évidemment des niveaux équivalents d'accumulation économique (Perez Luna, 2007). A ces deux principaux facteurs productifs, il faut ajouter le cadre normatif des « accords de libre échange » ouvrant des marchés et permettant d'investir à l'étranger (dans le cas des agroindustriels brésiliens ou argentins) ou de recevoir des investissements étrangers directs (dans le cas de la Bolivie ou du Paraguay). Ainsi, au moment où la culture du soja s'envolait, l'ouverture douanière minait les productions paysannes traditionnelles. En 1997, un Accord de Complémentarité Economique entre la Bolivie et le Mercosur ouvrit le marché bolivien aux productions brésiliennes et argentines (Perez Luna, 2007). Le secteur rizicole est depuis en crise. En réaction, les paysans colonisateurs se sont mis à produire du soja au risque de se mettre en difficulté car l'habilitation de terres à l'agriculture mécanisée coûte cher.

Revenons sur les circonstances de l'essor du soja en Bolivie afin de voir comment ces facteurs ont joué dans le développement de la frontière du soja. Dans la phase 1982-1985, la culture et la transformation du soja était alors l'une des seules activités productives qui progressait. Le secteur paysan diversifié, non soutenu par l'Etat, entraînait au même moment dans une profonde crise (Perez Luna, 2007). (La sécheresse provoquée par l'effet El Niño, encore lui, en 1983 dans les terres hautes conduisit de nombreux paysans, dont Evo Morales, à quitter leurs communautés pour s'installer dans l'Orient.) Notons qu'une autre culture et un autre secteur connaissaient à l'époque une forte croissance : la coca et la cocaïne. La coca correspond à l'important front paysan du Chaparé alors que sa transformation en cocaïne occupe plutôt des membres du secteur entrepreneurial *cruceño* (Gill, 1987). La politique d'erradication de la seconde moitié des années 1980 et des années 1990 battra en brèche l'expansion de la coca au nom de la « guerre contre les drogues » décrétée par le gouvernement étasunien et assumée par le gouvernement bolivien comme une guerre contre les paysans. (Le général Banzer, revenu au pouvoir par élection démocratique, interrompra l'erradication volontaire et indemnisée et lancera son plan « Coca 0 ».) Au même moment, la culture du soja progresse puissamment, soutenue par le gouvernement, USAID et les organismes de financement internationaux. Susanna Hecht (2005) estime que, vu la faiblesse du crédit agricole en Bolivie et l'importance des sources alternatives de financement, des bénéfices générés dans l'industrie de la cocaïne ont pu être réinvestis (blanchie en quelque sorte) dans le soja. Bien sûr, cette forme de financement ne concerne pas que les « entrepreneurs ». A une autre échelle, des paysans qui sont passés par le Chaparé ont ensuite investi dans des activités lucratives légales, comme par exemple l'achat de machines agricoles et l'habilitation de terres à la culture du soja. Nous sommes à la fois, sur les fronts pionniers,

dans une logique d'accumulation « primitive » du capital et dans des systèmes qui ont souvent besoin d'« injections » externes¹⁵.

A la fin des années 1980, le gouvernement libéral de Paz Estensorro (le même qui décréta la réforme agraire en 1953), évidemment conseillé par la Banque Mondiale, voyait dans la culture du soja et d'autres oléagineux les exportations non conventionnelles qui pourraient faire recroître une économie en déconfiture. (Le gouvernement Paz imposa à partir de 1985 un plan d'ajustement structurel très sévère, notamment pour le secteur minier, qui sonnait le passage d'un capitalisme d'Etat à un capitalisme néolibéral.) Un projet nommé Tierras Bajas del Este, ou Lowlands, inspiré et financé par la Banque Mondiale et par la Coopération allemande est alors concocté. Il s'agit d'ouvrir de nouvelles terres à la production agricole en construisant et améliorant des routes et des chemins et en distribuant des crédits. Les terres désignées se trouvent en plein territoire Chiquitano, à l'Est de la ville de Santa Cruz. Elles avaient auparavant été entrevues comme la « zone d'expansion » de l'importante colonie paysanne de San Julian (qui fut, à la fin des années 1970, le dernier programme de colonisation « orientée » d'ampleur). Le projet Lowlands détournerait ces terres, parmi les plus fertiles du bassin amazonien et les plus aptes à la conversion à l'agriculture intensive (Hecht, 2005), d'une éventuelle distribution aux paysans et les confierait aux entrepreneurs¹⁶. Le « jeu foncier » est à somme nulle.

Les terres de la « zone d'expansion » avaient fait l'objet d'une distribution spéculative entre la fin des années 1970 et la moitié des années 1980. Des supposés entrepreneurs s'approprièrent illégalement des terres publiques (et dans ce cas des territoires Chiquitanos) pour les revendre à bon prix à de vrais producteurs au moment de l'ouverture de la piste Pailon-Los Troncos en 1985 (Perez Luna, 2007). Le procès d'accumulation capitaliste (qui passe à la fois par la spéculation et la production marchande) s'articule sur les fronts pionniers à un procès d'appropriation « primitive » de la terre (qui peut avoir des logiques sociales et politiques diverses). La deuxième frontière agricole ouverte pour le soja au moment du second boom de 2003-2005, dans le Nord Intégré du département, connaîtra le même phénomène de « valorisation commerciale ». L'hectare de terre agricole y passa de 2008 à 2013 de 2000 à 10 000 dollars US. « Les prix élevés des aliments et des produits exportables, la construction de routes, la constitution de projets agricoles à base de capitaux étrangers, la conclusion du processus d'assainissement foncier, la capitalisation par des projets immobiliers et urbanistiques sont parmi les facteurs qui favorisent la valorisation

¹⁵ « Tropical Latin American countries have gone through extensive institutional transformations and economic stabilization programmes which made national and international investment seem less risky. While 'globalization from above' has occurred, 'globalization from below', with the extensive clandestine economies of narcotics, gold and timber, also generates large revenues and is the source of investment capital. Steiner (1998) suggests that close to US\$ 4 billion were generated from Bolivia's coca economy in the period 1985-95, the key period of soy expansion, and interviews at CAO suggest that some of these revenues were invested in soy production. In addition, 'non-traditional' sources of international finance, such as Asian, Brazilian and Chilean capital seeking investment outlets, found an agreeable haven in Bolivia, facilitated by regional trading blocs such as the Andean Pact, and emergent trade among Mercosur countries. Thus in Bolivia, Brazilian soybean cartels, Malaysian loggers and Chilean pension funds also became sources of development funds. » (Hecht, 2005, p.391)

¹⁶ La dénomination officielle du plan était Proyecto de Manejo de Recursos Naturales y Producción Agropecuaria, ses financeurs se déclarant préoccupés des conséquences sociales (pour les indigènes Chiquitanos) et environnementales (car il s'agit d'une zone de haute biodiversité) de la conversion agricole de terres forestières. Pourtant sa mise en œuvre ne respectera ni l'environnement ni les indigènes, le projet tournant au déboisement tout azimut (Perez Luna, 2007). Ce n'est que de longues luttes que les TCO Chiquitanas Lomerío et Monte Verde furent titrées par la suite. Entre temps de larges superficies avaient été appropriées par les entrepreneurs.

commerciale des terres productives. » (El Deber, Santa Cruz, 17/02/13) Les prix des terres agricoles s'envolant, la concentration foncière va bon train dans les « capitales du soja » bolivien (Pailón dans la « zone d'expansion » et San Pedro dans le Nord Intégré). (La faiblesse de l'impôt foncier et l'évasion fiscale ne limitent pas ce mouvement.) Les crises cycliques ont une fonction d'assainissement et de remise en route, sur des bases inchangées, des cycles d'accumulation. Ainsi la crise qui affecta le secteur *soyero* bolivien en 1998 à la suite de la chute du prix et de problèmes de débouchés. Les défauts de remboursement mirent le système bancaire national en péril et l'Etat le refinança¹⁷. En 2002, un Accord bolivien de Compétitivité de la Chaîne Oléagineuse est signé pour soutenir le complexe *soyero* « national ». Le sauvetage n'a pas concerné tout le monde. Beaucoup de producteurs s'étaient endettés auprès de sources non bancaires de crédit (négociants et agroindustriels menant une stratégie d'intégration verticale de la filière). Ayant fait des profits importants en 1997, beaucoup augmentèrent considérablement leurs surfaces cultivées en 1998, puis en 1999 pour compenser les pertes de 1998, en pensant que le prix se rétablirait... Les producteurs ayant une meilleure assise financière ou n'ayant pas pris trop de risque ressortent gagnants et profitent de la crise pour acheter des terres à bon marché.

Sur le plan agronomique, le système de quasi monoproduction agricole mis en œuvre à la frontière du soja tourne à l'exploitation « minière » du sol (Urioste, 2001 ; Hecht, 2005 ; Perez Luna, 2007). Sa dégradation rapide du fait de la compaction par l'usage intensif de machines agricoles lourdes et la mise en culture permanente¹⁸ est compensée par l'essor de la frontière agricole vers des terres nouvellement déboisées. La récente régularisation par le gouvernement de 120 000 hectares de terres illégalement déboisées à Santa Cruz, saluée par le secteur entrepreneurial, participe de cet essor.

Le secteur *soyero* bolivien est hétérogène, mais il se caractérise par la présence de producteurs et d'investisseurs étrangers, surtout brésiliens. Ces derniers produisaient en 2005 environ 30% du soja bolivien. Apportant technologies, fonds et expérience, ils succédèrent aux agriculteurs Ménonites, pionniers de la culture commerciale du soja en Bolivie, comme les moteurs de la frontière. Les entrepreneurs brésiliens sont parmi les quelques 300 grands producteurs cultivant à partir de 1000 ha, avec un noyau de 100 exploitations cultivant entre 3500 et 8000 ha (Perez Luna, 2007). A l'autre bout du spectre, quelques 11 000 « petits » producteurs cultivent de 10 à 20 hectares, défrichant et mécanisant progressivement où louant des machines au profit de « ceux qui en ont du fer » comme disent les paysans¹⁹. Ils ne représenteraient selon Mamerto Perez Luna (2007) que 10% de la surface cultivée. Ces producteurs paysans sont économiquement subordonnés aux corporations qui contrôlent la filière et ils produisent dans des conditions désavantageuses par rapport aux grandes exploitations. Leurs coûts sont relativement plus élevés et les prix qu'ils reçoivent plus faibles à cause de leur faible pouvoir de négociation (ils achètent des intrants et vendent leur récolte

¹⁷ Des entrepreneurs brésiliens s'enfuirent en laissant, avec leurs dettes, leurs machines agricoles et leurs terres. Les propriétés laissées en garanties aux banques correspondaient alors à 3% des terres cultivables du département. Les banques devenaient d'importants propriétaires fonciers à un moment défavorable pour spéculer. Le renflouement par l'Etat sera d'autant mieux apprécié qu'elle leur permettra d'attendre que la conjoncture s'améliore.

¹⁸ Un système de rotation est cependant mis en place, qui devrait limiter les dégâts de l'érosion, le soja tournant, comme culture d'hiver ou d'été selon les cas, avec des céréales (blé, maïs, riz) ou avec d'autres oléagineux (tournesol, sésame). Par contre la double culture annuelle empire certainement le tassement du sol. Le déboisement provoque par ailleurs un changement de la pluviométrie et l'usage intensif d'intrants chimiques affecte sans doute la fertilité des sols. Urioste (2001) indiquait un phénomène de baisse rapide du rendement. Là encore, l'habilitation de nouvelles terres forestières est une manière de rétablir un bon rendement moyen.

¹⁹ La moissonneuse se loue de 60 à 100 dollars US par heure (El Deber, Santa Cruz, 5/4/13).

en petits volumes). N'ayant pas de biens hypothécables pour recevoir des crédits, ils doivent passer par les entreprises intermédiaires des grands négociants pour obtenir semences, intrants et combustible. Ceux-ci leur prêtent à des taux d'intérêts élevés, (entre 22 et 36% par an au lieu de 18 à 22%, voire moins, pour les moyens et les grands) en prenant leur récolte à venir comme garantie à travers des « contrats de propriété de culture ». La valeur de leur production est durement pénalisée à la réception pour cause d'impuretés et humidité²⁰. Le secteur des petits *soyeros* se sont mobilisés récemment dans le cadre de la Fédération Syndicale des 4 Provinces du Nord Intégré pour solliciter la médiation du gouvernement et de construire un rapport de force avec les commerçants et les industriels. Les paysans attendent du gouvernement qu'il les aide à limiter leur dépendance envers les intermédiaires commerciaux en régulant les marges qu'ils prennent pour la logistique et le transport, en négociant le prix du grain avec les industries, en accordant au secteur paysan des crédits abordables et des marchés garantissant un « prix juste ». L'Etat doit selon eux redistribuer la valeur créée le long de la filière en fonction de critères plus justes. En face, les « grands » négocient des quotas d'exportation et demandent la libéralisation totale du commerce du soja, cherchant à concentrer en leur main la valeur et à écarter le plus possible l'Etat de ce domaine au nom du « libre échange ».

Le secteur paysan commencerait à disputer au secteur entrepreneurial le contrôle de la filière du soja, en comptant sur l'intervention redistributive de l'Etat. Les cas précédents du riz et du sucre ne semblent guère laisser d'espoir sur l'issue de cette lutte inégale, d'autant plus que l'emprise du capital transnational sur la filière est beaucoup plus forte qu'à l'époque du capitalisme d'Etat. Les paysans sont sortis perdants de la lutte pour l'appropriation de la valeur et le contrôle du processus productif. A l'échelle du sous continent, la Bolivie fait figure, comme le Paraguay auparavant, de réserve foncière pour les méga-entreprises brésiliennes et argentines (mais aussi étasuniennes, françaises, etc., sur d'autres chainons). Il y a cependant un domaine où les « petits » peuvent résister aux « grands » : celui du contrôle de la distribution foncière. L'accès renouvelé à des terres fertiles est la principale condition de l'essor de la frontière du soja. (Dans la mesure où elles sont bien connectées aux centres urbains et aux voies d'export : il n'y a pas de front pionnier sans chemin et pas de frontière agroindustrielle sans route.) Or cet accès se négocie dans un cadre national dans lequel les organisations paysannes sont bien armées. Nous l'avons vu plus haut en évoquant le développement d'une institutionnalité paysanne sur les fronts pionniers. La frontière agricole la plus dynamique du point de vue de l'expansion du soja depuis 2003-2005 se trouve justement sur l'un de ces fronts pionniers du Nord Intégré, où les rendements se sont révélés meilleurs que dans la « zone d'expansion ». Cette frontière fut aussi la scène d'importants conflits agraires au début des années 2000, plusieurs centaines de personnes regroupés dans le Mouvement de Paysans Sans Terre de Bolivie (MST-B) y menant des occupations de propriétés non travaillées ou partiellement travaillées ou encore irrégulières et relevant de l'appropriation de fait par des entrepreneurs. (Les paysans découvrirent dans l'une de ces propriétés des plantations de marijuana dans un champ de soja, ainsi que des armes de gros calibres et des fosses de macération de coca.) A la suite d'une lutte assez dure avec des hommes employés par ceux qui convoitaient ces terres, le groupe de paysans sans terre obtint que l'Etat mène son terme l'assainissement des droits fonciers dans la zone et leur dote finalement sous la forme d'une propriété communale de quelques 18 000 hectares des terres en partie habilitées à la culture du soja. Cette communauté fut ensuite présentée par le

²⁰ Les petits producteurs ne possédant pas de silos de stockage, ils se voient forcés de vendre directement leur production à la récolte. Mettant cette situation de faiblesse à profit et désireux de participer de la manne du soja, des concessionnaires automobiles ont proposé, lors de la dernière récolte, de troquer des véhicules contre des tonnes de soja en bord champ (El Deber, Santa Cruz, 6/5/13).

président Evo Morales, venu en personne remettre leur résolution de dotation aux paysans, comme le premier exemple de son programme de « relance communautaire de la réforme agraire ». Morales leur offrit des tracteurs, des pompes à eau et leur promit des soutiens de toutes sortes (rendant jaloux les paysans d'autres communautés présents lors de l'événement). Les paysans sans terre organisèrent avec l'appui du gouvernement une entreprise communale et cultivèrent du soja qui serait exporté au Venezuela dans le cadre de l'Alliance Bolivarienne pour les Amériques (ALBA) proposé par Hugo Chavez comme une instance d'intégration commerciale basée sur la coopération et alternative aux accords de libre échange. L'option de l'intervention étatique redistributive et de la participation paysanne semblait se mettre en marche. (Malheureusement, la crû du Río Grande et les difficultés pour faire entrer les machines agricoles sur le terrain entraînent une perte importante de la récolte et la mauvaise qualité du grain.) D'autres *asentamientos* affiliés au MST-B furent créés en Chiquitanie, manifestant la volonté redistributive du gouvernement, et d'autres furent régularisés dans le Chaco (département de Tarija). Ces derniers avaient été fondés à la suite d'occupations de propriétés abandonnées ou partiellement travaillées qui avaient beaucoup contribué à remettre sur le devant du tapis, et de l'agenda public, la priorité à la redistribution foncière. Les paysans se réapproprièrent la loi de réforme agraire et influèrent de nouveau sur le procès distributif, gagnant du terrain non seulement sur le terrain de la terre elle-même mais sur celui des rapports politiques et des relations de production (dans la mesure où la terre est le facteur primordial).

Je voudrais évoquer pour terminer le cas d'un autre de ces *asentamientos* de « paysans sans terre » qui s'est formé lui aussi à la suite de l'occupation d'une propriété spéculative sur un front pionnier du Nord Intégré. Ces paysans sont résidents d'un ancien *asentamiento* dont l'histoire relativement récente (autour des années 1990) est marquée par un déboisement brutal et l'expansion rapide de l'agriculture mécanisée sur fond d'expansion de la culture du soja. Les agents les plus importants de cette expansion sont des entrepreneurs boliviano-japonais dont les parents avaient créé une Colonie Japonaise en 1955 dans le cadre d'un accord entre les gouvernements japonais et bolivien. Cette colonie ouvrit la zone (territoire des indigènes Yukis) à la colonisation paysanne. La Colonie connut un processus interne d'accumulation et de différenciation économiques, et un processus parallèle de concentration foncière. Ce processus s'est reproduit dans l'*asentamiento* paysan situé juste au nord de la Colonie, parallèlement aux achats de parcelles par les « Japonais » et à l'expansion du soja. Quelques paysans se convertirent en « entrepreneurs » et accumulèrent à leur tour parcelles et machines (sans que le mystère ne soit levé aux yeux de leurs anciens *compañeros* sur l'origine de leur « capitalisation »). Une frange de paysans moyens parvinrent à acheter quelques parcelles et à se mécaniser partiellement. Menacés de surendettement, il leur reste la possibilité de vendre leurs terres. De fait, les syndicats agraires de la zone se vident de leurs membres au fur et à mesure qu'ils vendent leur parcelle. L'organisation collective se dissout avec la perte de sa base foncière et sociale. Une autre frange de paysans « sans terre ou ayant insuffisamment de terre » (comme dit la loi agraire) a perdu sa parcelle en tout ou en partie ou n'en a jamais eu, et loue de la terre plus loin sur le front pionnier pour la travailler manuellement ou travaille pour les autres. Parmi eux se trouvent les enfants de la frange moyenne, les nouveaux venus dans la zone et d'anciens ayant perdu leur terre. Ce sont eux qui, apprenant la mise en vente de plus de 23 000 hectares dans le nord de leur municipale, occuperont cette propriété dont ils s'apercevront qu'elle est située dans une réserve forestière. Ils se la répartiront en parcelles individuelles et se mobiliseront pour en obtenir la dotation par l'Etat, résistant aux nombreuses tentatives de récupération par l'ancien « maître » de ces terres. Ayant essuyé une répression assez violente par la police et l'armée à la suite d'un conflit agraire dans leur *asentamiento* de résidence, ils se désorganisèrent et perdirent le

contrôle d'une partie des terres occupés. D'autres se les approprièrent et les vendirent aussitôt à un paysan devenu « entrepreneur ». Celui-ci habilita aussitôt plusieurs parcelles d'une vingtaine d'hectares pour semer du soja et il en convertit une partie en pâturages l'année suivante. Le rythme de la colonisation paysanne à la hache et à la machette est dépassé de plus en plus vite par « le fer » des bulldozers et des tracteurs. Tout ceci semble faire système : l'appropriation, la vente, la mécanique, le soja, le déboisement, la concentration foncière (validée par le programme d'assainissement foncière au titre que la terre est travaillée), l'accumulation économique et l'aliénation sociale. Le contrôle du procès distributif échappe aux « paysans » de même que la valeur produite par leur travail (comme indépendants dominés sur les marchés ou comme salariés journaliers) et que les valeurs attachées à un certain mode de vie et de production. L'alternative que les « paysans sans terre » imaginent pour faire face à l'avancée de la frontière du soja et au risque de désorganisation que le marché foncier semble faire peser sur eux dans le contexte de cette frontière n'est pas originale mais elle est « révolutionnaire » replacée dans ce contexte. (Ils sont d'ailleurs parfois taxés de communistes.) Il s'agit d'instaurer un contrôle collectif de la terre et des transactions foncières par le biais de la propriété collective (sans exclure l'allocation de droits individuels). Bien politique, la terre est un bien à socialiser. Il s'agit de reprendre le contrôle du procès distributif afin de se donner les moyens de rester sur le terrain et d'engager une lutte nécessairement collective pour le contrôle du procès de production, de la division et de l'orientation du travail social. Ainsi va la vie des fronts pionniers, entre la promesse du nouveau et la fatalité du même. La communauté paysanne agroécologique Terre Promise attend toujours de l'Etat qu'il lui dote les 10 000 hectares demandés. L'un des leaders de la communauté et des tenants les plus cohérents de la « vision » « communautaire » et « agroécologique » du MST-B (inspirée de celle de son grand frère brésilien, confronté à une frontière du soja autrement plus violente) a récupéré pour sa femme les droits fonciers de son frère dans un autre *asentamiento* paysan de la zone. Il y récolta il y a peu son premier semis de soja.

Bibliographie

BARTH, Frederik, 1995 [1969], « Les groupes ethniques et leurs frontières », in : POUTIGNAT, Philippe, STREIFF-FENART, Jocelyne, 1995, *Théories de l'ethnicité*, PUF, Paris, pp.211-212.

BOURDIEU, Pierre, 2012, *Sur l'Etat. Cours au Collège de France (1989-1992)*, Raisons d'Agir – Seuil.

GILL, Lesley, 1987, *Peasants, Entrepreneurs and Social Change. Frontier Development in Lowland Bolivia*, Westview Press, Boulder and London.

HEALY, Kevin, 1991, « Political Ascent of Bolivia's Peasant Coca Leaf Producers », *Journal of Interamerican Studies and World Affairs*, Vol.33, No 1, pp. 87-121.

HECHT, Susanna, 2005, « Soybeans, Development and Conservation on the Amazon Frontier », *Development and Change*, 36(2), pp.375-404.

HERNAIZ, Irene, 1993, *La corrupción de la reforma agraria*, Fundación Tierra, La Paz.

HOFFMAN, Odile, 2001, « Flux et reflux des catégories identitaires. Une lecture des politiques foncières au Mexique et en Colombie. », in : M.-F. Prévôt Schapira, H. Rivière d'Arc (coord.), *Les territoires de l'Etat-Nation en Amérique Latine*, IHEAL Editions, Paris, pp.101-120.

MEDEIROS, Gustavo, 2008, « Evolución y características del sector sojero en Bolivia »
In : SORUCO, Ximena (coord.), PLATA, Wilfredo, MEDEIROS, Gustavo, *Los Barones del Oriente. El poder en Santa Cruz ayer y hoy*, Fundación Tierra, Santa Cruz, pp.173-240.

PEREZ LUNA, Mamerto, 2007, *No todo grano que brilla es oro. Un análisis de la soya en Bolivia*, CEDLA, La Paz.

SOBHAN, Rehman, 1993, *Agrarian Reform and Social Transformation. Preconditions for Development*, Zed Books, London.

TILLY, Charles, 1978, *From Mobilization to Revolution*, Random House, New York.

URIOSTE, Miguel, 2001, « El monocultivo de la soya en el municipio del Pailon », in :
URIOSTE, Miguel, PACHECO, Diego, *Las tierras bajas de Bolivia a fines del siglo XX*, PIEB, La Paz, pp. 251-333.

URIOSTE, Miguel, KAY, CRISTOBAL, 2005, *Latifundios, avasallamientos y autonomías. La reforma agraria inconclusa en el Oriente*, Fundación Tierra, La Paz.

WALZER, Michael, 2011/1983, *Las esferas de la justicia. Una defensa del pluralismo y la igualdad*, Fondo de Cultura Económica, México.

WOLF, Eric, 1990, « Facing Power – Old Insights, New Questions », *American Anthropologist*, New Series, Vol.92, N°3, pp.586-596.